



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 71167

Texte de la question

M. Philippe Briand appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les intentions de La Poste d'élargir sa gamme de services financiers au crédit à la consommation et plus particulièrement à l'assurance dommages. Il lui rappelle que notre pays est déjà largement concurrencé en ces domaines et que le consommateur, devant la diversité des produits sur le marché, bénéficie largement de produits compétitifs et performants. Il souligne également le risque de voir déstabilisé tout un secteur d'activités et de petites entreprises, notamment les agents généraux d'assurance, qui ne pourront pas faire face à l'accroissement du déséquilibre des règles concurrentielles. Enfin, il trouve particulièrement choquant qu'une entreprise utilisant une partie des fonds publics, bénéficiant d'un abattement de 85 % sur les bases de la taxe professionnelle et de la taxe foncière au titre de l'aménagement du territoire, développe des activités marchandes au détriment d'entreprises privées qui ne reçoivent quant à elles aucune subvention ni aide de l'Etat. Il lui demande donc ce que le Gouvernement compte faire pour veiller au respect des équilibres économiques, au respect des règles concurrentielles, au respect d'un secteur qui concourt tout autant que La Poste, notamment par son implantation en zones rurales, à l'aménagement du territoire et à la garantie de la protection des familles, des personnes, des biens, et des entreprises.

Texte de la réponse

Les discussions relatives au prochain contrat de plan entre l'Etat et La Poste s'attachent à définir les orientations stratégiques de l'entreprise en vue de lui permettre de poursuivre son développement en s'adaptant aux évolutions de son environnement et d'assurer ainsi, dans les meilleures conditions, le service universel postal et ses missions d'intérêt général. Dans le cadre de ces discussions, le Gouvernement considérera bien entendu avec une attention toute particulière les possibilités d'évolution des activités de La Poste dans des domaines tels que l'assurance dommages ou le crédit à la consommation, à partir d'une analyse de la stratégie industrielle souhaitable pour La Poste, dans le souci du maintien des conditions de l'équilibre du secteur bancaire national et de celui de l'assurance, et dans le respect des règles de la concurrence.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Briand](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71167

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 décembre 2001, page 7349

Réponse publiée le : 18 février 2002, page 925